



Prérequis

Aucun.

Public

Elus CSE.

Référent harcèlement.

Objectifs

S'approprier la législation sociale en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes.

Assurer son rôle de référent vis-à-vis des salariés et l'interface avec les autres élus et la direction de l'entreprise.

Devenir un acteur reconnu de la prévention en entreprise.

Alerter, conseiller et accompagner les différentes parties.

Pédagogie

Apports théoriques et pratiques.

Echange et question sur les vécus des stagiaires.

Support pédagogique.

Exercices pratiques.

Validation

Attestation de formation.

Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes

1 jour – 7 heures

Le cadre juridique et social en matière de harcèlement et de sexisme

Définir le harcèlement

Attributions et moyens du référent

Comment identifier une situation de harcèlement sexuel

Agir et réagir face au harcèlement

Les actions de prévention et de lutte

Comment mettre en œuvre et adapter ses pratiques d'entreprise

AFEST

VISIO



N° déclaration
22 600 288 660

Groupe MAB

83 rue de Paris – 60200 Compiègne

09 87 38 20 85 // rebecca.groupemab@gmail.com // www.groupemab.com